



Maison de la Laïcité Morlanwelz

**Le Courrier Laïque
N°162 mars 2018**



Maison de la Laïcité
Morlanwelz

20 ans déjà

Dimanche 25 mars à 11h45
Venez participer à notre Repas de fête
avec le duo « Luna Negra² »
Infos pages 5 et 20

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

| | |
|---|------|
| 25 mars : fêtons les 20 ans de l'inauguration de nos locaux | P.3 |
| Revendre ou acheter des livres entre membres | P.6 |
| Jeudi 29 mars à 19h30 : Ciné-débat « LE CIEL ATTENDRA » | P.7 |
| 4 février : notre apéro-carnavalesque est entré dans la tradition | P.9 |
| Au secours ! Citoyens, réveillons-nous ! | P.10 |
| Qui frappe ainsi ? | P.13 |
| Lundis 5 et 19 mars : atelier d'aquarelle | P.15 |
| Jeudis 8 et 22 mars : atelier d'art floral | P.15 |
| Un colloque qui aurait pu se dérouler ... en 2018 ! | P.16 |
| Un ouvrage à découvrir « Une démocratie approximative » | P.18 |
| Lundi du Préau du 25 février « Destins de femmes » | P.19 |
| Nos activités d'avril | P.19 |
| Dimanche 25 mars à 11h45 : repas des 20 ans | P.20 |

Bureau - Sophie Bultot : 064/ 44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2018

La cotisation annuelle reste fixée à **12 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez la renouveler par versement au

compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2018

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans votre entité.**

1998 – 2018 : 20 ans déjà ! Le 25 mars, notre Maison la Laïcité fêtera l'inauguration de ses locaux

L'ASBL Maison de la Laïcité de Morlanwelz avait été constituée le 2 juin 1994 par 35 personnes, toutes laïques convaincues.

Le premier conseil d'administration était présidé par Bernard Bodeux.

Les diverses activités organisées se déroulaient à l'hôtel de ville de Morlanwelz mais, pour pouvoir réellement rayonner dans la cité, il fallait disposer de notre propre local.



Ayant appris, par notre regretté Jean Henne, membre fondateur, la mise en vente d'un bâtiment, remarquablement situé, au cœur de Morlanwelz (il s'agissait de l'immeuble de la Place Albert Ier où était installée l'imprimerie Daune), la mise en œuvre du dossier d'acquisition fut rapidement mise en place et en décembre 1994, les accords de principe des subsides étaient engrangés et l'acte d'achat fut

signé le 17 mars 1995.

Des travaux importants furent alors entrepris afin que le bâtiment réponde à nos activités futures et, le 20 mars 1998, c'est avec une fierté bien légitime que la Maison de la Laïcité de Morlanwelz était inaugurée.

Nous sommes donc propriétaires de ce bâtiment.

Merci à ces pionniers pour leur clairvoyance lors de l'achat de cet immeuble, acquisition qui a permis aux membres des Conseils d'administration successifs de disposer de locaux confortables.

Mais toutes les activités que nous programmons ne peuvent se dérouler que grâce au dévouement de nombreuses personnes qui, bénévolement, préparent, organisent et gèrent au jour le jour cette maison avec un souci constant : faire rayonner la laïcité dans notre entité.

D'aucuns se posent encore la question de savoir si l'existence d'un tel lieu se justifie. En effet, notre maison n'est ni un foyer d'accueil, ni une maison de jeunesse, ni une église, ni un temple, ni une synagogue, ni un café ou un cybercafé.

Une Maison de la Laïcité est un lieu de liberté dans l'expression mais dont la ligne directrice puise dans les mots émancipation, solidarité, justice, progrès, égalité, tolérance, démocratie, et aussi indignation, révolte, autonomie.

Ces mots, qui nous sont chers, nous pouvons les résumer en un seul concept :

« LAÏCITE »

Le 28 septembre 2008, lorsque nous avons fêté les dix ans de son inauguration, j'ai ajouté ceci :

« ...la particularité principale de la laïcité, c'est qu'elle ne peut se définir totalement mais qu'elle se vit au travers de valeurs qui contribuent à l'organisation d'une société démocratique, respectueuse des droits de l'homme et garantissant la neutralité de l'espace public.

Position difficile face à la montée des extrémismes politiques ou religieux, de situations économiques

inquiétantes et déroutantes, d'une banalisation de la violence, d'une société où le profit rapide, la concurrence, la compétitivité favorise l'individualisme et le repli sur soi.

Voilà pourquoi nous pensons, je dirai même que nous sommes et restons convaincus que des maisons comme la nôtre, qui, comme le précise le premier article de la charte des Maisons de la Laïcité, sont ouvertes à tous ceux qui, dans un esprit indépendant de toute confession, adoptent le libre examen comme méthode de pensée et d'action, nous sommes convaincus que cette maison est et doit continuer à tenir, tout comme nous, sa place dans la cité.

Vœux pieux ? Permettez-moi cette expression - Prétention ? Utopie ? Non, plutôt réalisme et engagement et surtout confiance en l'homme, en son avenir, en son devenir ».



Le Conseil d'administration, en préparant la journée festive du 25 mars prochain, espère vous rencontrer nombreux pour partager dans la fraternité le repas des 20 ans et son moment musical.

Yvan Nicaise, Président



**Cela mérite une fête !
Exceptionnellement
notre repas de fête du 25 mars débutera à 11h45
précises par
un apéro musical offert avec le duo « Luna Negra² »**



Luna Negra² est un duo d'amour et de révolte. Deux guitares et deux voix s'unissent dans des harmonies qui vous emmèneront dans un voyage étonnant autour du monde. Musiques traditionnelles et modernes, compositions et

**Et une autre
surprise vous
attend...**



**Menu complet en page 20
Nombre de places limité - priorité liée à la date du paiement**



Revendre ou racheter des livres entre membres Une bourse particulière dans nos locaux

Pour les passionnés de lecture, l'achat de livres représente un budget non négligeable.

L'achat d'un à deux livres par semaine, au prix moyen de 15€, représente un budget de 60 ou 120€ par mois. Il en est de même pour la bibliothèque de la Maison de la Laïcité ouverte à nos membres.

Les bibliothèques publiques restent le moyen le plus économique de répondre à notre soif de lecture. Néanmoins, nous ne résistons pas toujours à l'achat de certains livres qui, après lecture ou relecture, gonflent nos étagères ou garnissent nos greniers.

Aussi, nous vous proposons de pouvoir alléger ou renouveler votre bibliothèque en profitant d'en vendre ou d'en acheter via notre maison.

Principe :

Chaque membre peut déposer 5 livres en parfait état à la Maison de la Laïcité en remplissant une fiche contenant son nom, le titre du livre et la date de dépôt pour chacun des livres. Ils seront vendus au prix unique de 2 €.

1 € sera remis au dépositaire et 1 € sera destiné à l'achat de livres thématiques que la Maison de la Laïcité prêtera **gratuitement** à ses membres.

Selon l'intérêt manifesté par les membres et en fonction du nombre de participants, le nombre de livres déposés par personne pourra être augmenté.

Afin d'assurer un renouvellement, ils seront restitués aux dépositaires (délai à convenir) s'ils ne trouvent pas d'acquéreurs.

Dépôt et achat durant les heures d'ouverture de notre bureau.

Yvan Nicaise

Un plus

Si vous recherchez un livre particulier, déposez-nous son titre et son auteur.

La liste que nous constituerons pourra être consultée par tous et peut-être qu'un de nos lecteurs pourra nous le déposer et il vous sera réservé.

NOÉMIE
MERLANT

NAOMI
AMARGER

SANDRINE
BONNAIRE

CLOTILDE
COURAU

ZINEDINE
SOUALEM

le ciel attendra

UN FILM DE
MARIE-CASTILLE MENTION-SCHAAR

JEUDI
29
mars
20h

P.A.F. : 4 €

Une boisson offerte après le débat
Article 27

info : 04977 46 34 93

Voiturage gratuit pour
les habitants de Morlanwelz
064/ 44 23 26 (2 jrs avant la soirée)

**La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite**

Exempt de timbre - manifestation culturelle

Editeur responsable : Y. Nicaise, Place Albert 1er, 16a
7140 Morlanwelz

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -
Secteur Education permanente et Jeunesse.

CINÉ-DÉBAT

le cinéma des résistances

Jeudi 29 mars 2018 à 20 heures



LE CIEL ATTENDRA

Un film de Marie-Castille Mention-Schaar

(France 2016)

Sonia, 17 ans, a failli commettre l'irréparable pour "garantir" à sa famille une place au paradis. Mélanie, 16 ans, vit avec sa mère, aime l'école et ses copines, joue du violoncelle et veut changer le monde. Elle tombe amoureuse d'un "prince" sur internet. Elles pourraient s'appeler Anaïs, Manon, Leïla ou Clara, et comme elles, croiser un jour la route de l'embrigadement... Pourraient-elles en revenir ?

Œuvre bouleversante, ce film contribue à rendre sensible et mieux comprendre un phénomène qui nous dépasse. La réalisatrice nous montre comment fonctionnent les stratégies d'embrigadement et le processus lent et difficile de la "déradicalisation" en particulier pour les parents confrontés à ce problème. Le scénario nous permet de bien cerner cet endoctrinement puérile et à la limite du délire.

Le sujet très actuel est traité tout en délicatesse sans prise de position et nous rappelle que cette situation touche toutes les strates de la population.

P.A.F. : 4 € - Article 27

Une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 64/44.23.26.



4 février : notre apéro pré-carnavalesque est entré dans la tradition



A nouveau, le folklore local est entré dans nos murs et le succès fut au rendez-vous. Plus de cent personnes sont venues, d'ici et d'ailleurs, parées de chapeaux décorés ou de déguisements originaux, partager le moment musical que nous avions prévu : trompettes, baryton, tambour et caisse !

Jeunes et moins jeunes ont dansé sur des airs de gille et ce que nous appelons, dans notre folklore « des airs de fantaisie ». Car dans notre région du Centre, qui ne connaît pas « Titine, Rose-Marie, D'jâré in vélo, la femme du bédouin, la grosse caisse, » et bien d'autres.



Le repas "Vol vent, riz" a rencontré le succès habituel, ce qui a permis aux fervents de carnaval de rejoindre rapidement, dans la rue, les diverses sociétés carnavalesques et de s'imprégner de l'ambiance de la soumonce générale.

Ces moments de joie de vivre n'empêcheront pas nos membres et sympathisants de se retrouver lors de nos conférences, ciné-débats, et autres activités programmées durant les prochains mois.



Yvan Nicaise



Au secours ! Citoyens, réveillons-nous !

Des lois ou des projets de loi me font frémir. Voilà qu'on peut dénoncer une personne qui met ses déchets au mauvais endroit. Voilà qu'on va pouvoir dénoncer qui héberge un supposé illégal. Voilà qu'on peut téléphoner anonymement à un « call center » (et pourquoi pas un centre téléphonique ?) pour dénoncer des faits qu'« on » qualifie de suspect. Anonymement, quel courage ! Mais où va la démocratie ? De tous temps, à toutes époques, dans tous pays, les régimes totalitaires de tous bords ont utilisé ou utilisent le système de la délation pour gouverner par la terreur. Les lettres anonymes, les brèves dans la presse écrite, à la radio, ou sur internet, les coups de téléphone, les indications orales parvenant aux occupants ou au régime totalitaire permettent-elles à leurs auteurs de pouvoir se regarder dans un miroir le restant de leurs jours ? Combien de personnes innocentes ont-elles été brûlées, torturées, exécutées comme sorcières, traîtres, juifs, espions, ... ?

Mais qu'est-ce vraiment une délation ?

La délation est secrète et dictée par des motifs méprisables tels la récompense, le pouvoir, l'argent. On la retrouve dans la bible avec Adam puis Judas. Les Grecs et



Une « bouche de lion », boîte aux lettres pour les dénonciations anonymes au palais des Doges, à Venise (Italie). Traduction de l'inscription dans la pierre :
« Dénonciations secrètes contre toute personne qui dissimule des faveurs ou des services, ou qui cherche à cacher ses vrais revenus »

les Romains ont donné naissance à une profession appelée sycophante, délateur institutionnel prêt à toutes les calomnies pour tirer profit du système. Au moyen-âge, à Venise, des « boîtes aux lettres » permettaient les dénonciations anonymes. A l'inquisition, à la révolution française, ...

La mentalité de délation est entretenue par la politique de division des citoyens, favorisant les désirs de vengeance, de manipulation, de règlement de comptes dans un contexte psychopolitico-socio-économique défavorable. Les autorités ont parfaitement conscience du dévoiement de cette « obligation civique ».

Si la délation profite toujours des périodes de crise de la démocratie pour faire surface, c'est toutefois dans les régimes totalitaires qu'elle trouve véritablement sa place, et qu'elle peut prendre toute son ampleur pour devenir la base de ces systèmes politiques.

Un exemple :

... « Dans la nuit du 27 au 28 février 1933, un déficient mental de nationalité néerlandaise mit le feu au bâtiment du parlement allemand (le Reichstag). Hitler et son ministre de la propagande, Joseph Goebbels, présentèrent cet événement comme le prélude à un soulèvement armé communiste et parvinrent à persuader le vieux président, Paul von Hindenburg, de proclamer ce qui allait devenir un état d'urgence permanent. Ce “Décret de l'incendie du Reichstag” suspendit les dispositions de la constitution allemande protégeant les droits individuels fondamentaux, au nombre desquels la liberté de presse, la liberté d'expression et la liberté de réunion. Le décret permit également à l'Etat et la police de s'immiscer dans la vie privée des citoyens puisque la censure de la correspondance, les écoutes téléphoniques et les perquisitions à domicile sans mandat ou sans motif sérieux furent autorisées. Dans le cadre de cet état d'urgence, le régime nazi pouvait arrêter et incarcérer les personnes sans motif et sans limite de temps. »*

La délation est aussi le moyen pour toute société humaine de cimenter autour d'elle des valeurs communes, en désignant à l'autorité répressive le violateur des normes sociales. La délation s'impose ainsi à tous les systèmes judiciaires, comme source de renseignement indispensable à la répression et donc, plus largement, à l'ordre social.

Le repentis est un traître, qui rompt le pacte de confiance qui l'unissait aux autres membres du groupe, pour les livrer à la justice. Ici encore, la récompense est judiciaire et varie en fonction du zèle et de la diligence du délateur. La Chine célèbre d'ailleurs chaque année une journée des délateurs.

Et maintenant, chez nous, dans un pays dit démocratique, un « pouvoir » va pouvoir venir surveiller mon intimité, fouiller l'intérieur de ma maison sans que je puisse m'y opposer ? Où est le respect de ma personne, de ma vie privée ? Si je vis dans un pays capitaliste, on me poursuivra pour avoir un livre sur le communisme. Si je vis dans un pays communiste, on me poursuivra pour mon projet d'entreprise privée. Si je vis dans un pays religieux, on me tuera si je ne crois pas à la bonne religion... Je devrais changer en fonction de ceux qui sont au pouvoir et vivre dans l'hypocrisie ? Et dans la méfiance de tous, famille comprise ? Chacun de nous peut mettre sur ces images des situations qu'il connaît, récentes ou historiques.



Et la morale du citoyen là-dedans ?

La délation est une dénonciation calomnieuse pour servir son intérêt personnel alors que la dénonciation consiste à faire connaître un crime pouvant nuire à des personnes ou à l'intérêt général. Porter plainte est une dénonciation et être témoin d'un crime et ne pas le dénoncer est puni par la loi. La dénonciation a quelque

chose de désintéressé, elle est mue par le bien commun. Mais la limite entre les deux est floue. Seule notre éthique personnelle nous guidera dans ce que nous pensons être juste pour soi-même et pour la cité, le pays, le monde.

Sartre souligne que dénoncer est parfois une forme de courage. La condamnation de Dreyfus, était-ce l'affaire de Zola ? Et les Panamas papers des journalistes ? Ne pas les dénoncer serait aller dans le sens du renoncement et de la résignation.

Les préceptes d'un abbé du 18^e siècle, l'abbé Dinouart, qui dans un ouvrage consacré à l'éthique du silence, nous enseigne que l'art de se taire est le fait de «savoir gouverner sa langue, prendre les moments qui conviennent pour la retenir ou pour lui donner une liberté modérée».

Car «le premier degré de la sagesse, est de savoir se taire ; le deuxième, de savoir parler peu, et de se modérer dans le discours ; le troisième est de savoir beaucoup parler, sans parler mal et sans trop parler».

En conclusion :

«Celui qui s'endort en démocratie pourrait se réveiller en dictature.»

René Cassin, homme politique français, un des auteurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948, prix Nobel de la paix et prix des droits de l'homme des Nations Unies en 1948.

Dominique Patte

Sources :

- Film « Le Corbeau » d'Henri Georges Clouzot, sorti en 1943.
- La délation dans la France des années noires – ouvrage collectif sous la direction de Laurent Joly, éd. Perrin, 2012, 414 pages, EAN : 978-2-262-04042-0, ISBN 9782262040420.
- *Encyclopédie multimédia de la Shoah, extrait LE DÉBUT DE LA TERREUR NAZIE : <https://www.ushmm.org/wlc/fr/article.php?ModuleId=290>
- La délation par Jean-François Boyer, Février 2010, Le blog de sophia : <http://sophia-cholet.over-blog.com/article-la-delation-45532569.html>
- La Bible : Luc 22-4/5/6/7, Jean 6-71/12-5



**Pour 222 millions d'euros
on peut soit acheter un
footballeur, soit nourrir
5.276.919 enfants durant
une année...**

Extrait du dernier rapport de la Banque mondiale

Aujourd'hui on compte 1,2 milliards de personnes pauvres dans le monde. Qui sont ces personnes qui vivent avec moins d'un euro par jour ?

- Plus des trois quarts vivent dans des zones rurales ;
- Près de deux tiers vivent de l'agriculture ;
- Plus d'un tiers sont des enfants âgés de moins de 13 ans.



Qui frappe ainsi ?

Carte blanche d'Henri Bartholomeeusen, avocat, Président du Centre d'Action Laïque, parue dans L'Écho du 23janvier 2018

Ce mardi (30.1.2018 ndlr), la Commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants examine un projet de loi dont l'objectif principal est de « *permettre à la police d'entrer de manière juridiquement correcte dans le lieu de résidence de l'étranger en situation illégale et, le cas échéant, de procéder à son arrestation administrative sur place* ».

Au nom d'une politique d'immigration présentée comme ferme et humaine, c'est donc au moment où des initiatives citoyennes permettent à des êtres humains abandonnés aux rigueurs de l'hiver de trouver un toit chez des particuliers, que le gouvernement fédéral envisage de restreindre le principe de l'inviolabilité du domicile et le droit au respect de notre vie privée.

« Outre qu'il vise à criminaliser davantage l'étranger en séjour illégal, ce projet vient donc entraver les logiques de solidarité actuellement à l'œuvre au Parc Maximilien ou ailleurs. »

Outre qu'il vise à criminaliser davantage l'étranger en séjour illégal, ce projet vient donc entraver les logiques de solidarité actuellement à l'œuvre au Parc Maximilien ou ailleurs. En effet, ce ne sont pas seulement les étrangers en séjour illégal qui sont visés mais aussi leurs « hébergeurs » puisque le lieu où les forces de l'ordre pourront pénétrer, fouiller, identifier les personnes et procéder à l'arrestation administrative de l'étranger recherché pourra être celui de la résidence d'un tiers. Chez vous ou chez moi avec des pouvoirs d'investigation énormes car, dans le but de rechercher des documents pouvant établir ou vérifier l'identité de l'étranger, aucun coin ou recoin du lieu fouillé n'est immunisé contre cette « recherche » de documents.

En Belgique, pourtant, de nombreuses décisions judiciaires ont ordonné la remise en liberté d'étrangers arrêtés chez eux au mépris des articles 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et 15 de notre Constitution qui protègent tant notre vie privée que notre domicile.

Certes, ces droits ne sont pas absolus. Ils peuvent faire l'objet d'exceptions. Mais celles-ci doivent alors être interprétées de façon restrictive, être prévues par la loi, avoir un but légitime et, enfin, être nécessaires à l'existence d'une société démocratique.

« Pour contourner une jurisprudence claire et permettre l'arrestation manu militari à domicile de 127 personnes par an, le Gouvernement fédéral projette de sacrifier des droits fondamentaux. »

Pour le moins, cette dernière exigence de proportionnalité n'est pas rencontrée ici. L'exposé des motifs du projet atteste d'ailleurs que sur l'ensemble des étrangers en séjour illégal, susceptibles d'être arrêtés à leur « domicile », en 2016 seulement... 7% d'entre eux n'ont pas coopéré ou obtempéré volontairement à un ordre de quitter le territoire. Pour contourner une jurisprudence claire et permettre l'arrestation manu militari à domicile de 127 personnes par an, le Gouvernement fédéral projette de sacrifier des droits fondamentaux.

Certains rétorqueront que le projet subordonne ces visites domiciliaires à l'autorisation d'un juge d'instruction (dont le Gouvernement veut en même temps supprimer la fonction...) ce qui, en soi, serait un gage de respect de l'État de droit. Mais, à la lecture du texte, ce contrôle juridictionnel paraît surtout formel et ne laisser aucune marge d'appréciation au juge saisi puisqu'il ne devra en réalité vérifier que quelques éléments factuels (l'étranger est en séjour illégal, il a refusé de collaborer à son éloignement du territoire, il habiterait bien à telle adresse...).

Aux nombreuses et répétées outrances verbales du Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration encore récemment dénoncées par le député Patrick Dewael au Parlement, viennent donc s'ajouter les actes.

Et ceux-ci sont lourds de conséquences. Car, comme l'indique l'avocat François Sureau, « *corrompre les principes, c'est introduire dans notre vie collective un ferment de décomposition dont nous ne connaissons pas l'antidote* » et qui, au gré des humeurs du temps, finiront peut-être par s'appliquer à d'autres catégories de personnes.

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux. Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget. Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Lundis 5 et 19 mars : atelier d'aquarelle



Il est toujours possible de rendre visite à cet atelier et, si vous le souhaitez, de rejoindre ce sympathique groupe où la convivialité et le plaisir de peindre font bon ménage.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 5 € par séance, papier et café compris et la petite friandise inattendue.

Anne-Marie André

Jeudis 8 et 22 mars : atelier d'art floral



Ces activités se déroulent de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe.

N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26 car le prix des fleurs augmente malheureusement et nous n'avons pas la possibilité de les replanter dans un jardin jusqu'à la prochaine réunion ni de les mettre au congélateur.

La participation est de 13 €, fleurs et café compris.

Marie-Christine Cuchet



En 1994, un colloque organisé par l'Union des Anciens Etudiants de l'ULB aurait pu se dérouler... en 2018 !!

Il est parfois révélateur de se replonger dans des publications anciennes qui ont abordé les mêmes préoccupations qu'actuellement.

Un colloque s'était déroulé en octobre 1994 avec comme thème : « La démocratie en danger ».

Un des thèmes était consacré à l'emploi.

Nous aurions pu espérer que les propos développés sur ce sujet ne seraient que des analyses pessimistes, des craintes non justifiées, dignes du siècle passé. Voici quelques extraits des annales de ce colloque publiés dans le numéro 35 de « La pensée et les hommes » qui, après 24 ans, sont tristement plus que d'actualité.

Emplois rationnés et démocratie marchande (Mateo ALALUF, Professeur à l'ULB)

L'intégration en panne

... Avec la crise et le chômage massif cependant, on peut se demander si nous ne sommes pas arrivés à la fin d'une époque. Depuis le milieu des années septante, des pans industriels entiers ont disparu. La tertiarisation de la population active s'est accentuée. Cette désindustrialisation des régions et la désouvriérisation des industries constituent sans doute une crise sans précédent du monde ouvrier et de sa capacité d'action collective. Cette atomisation de l'emploi affecte profondément les capacités d'intégration des salariés.

... ce n'est plus seulement le chômage qui est menaçant.

L'emploi peut aussi, tout comme naguère, se trouver associé à des salaires qui ne permettent pas de s'extirper de la pauvreté et à des conditions qui n'autorisent pas l'insertion sociale attendue. L'emploi perdrait-il alors sa capacité d'intégration sociale ? Dans la mesure où la précarité se généralise, la crainte d'emplois dégradés accompagne désormais celle du chômage.

Alors que le système productif parvient à créer ainsi du travail dans certaines activités sans générer des emplois correspondants, il réduit ailleurs l'emploi, sans parvenir à créer pour autant du travail, aggravant ainsi, de manière drastique, le rationnement de l'emploi. En même temps qu'il se généralise, le salariat perdrait-il à nouveau sa capacité d'intégration.

Démocratie marchande

... La montée de l'extrême droite dans de nombreux pays, sous des formes diverses, ne vise pas seulement l'immigration et ne concerne pas uniquement le racisme. La déconsidération et la perte de l'influence des partis, des syndicats, du parlementarisme et des formes démocratiques dans leur ensemble en sont, comme dans les années trente, un enjeu majeur.

... Avec la crise, la vie en société paraît bien difficile pour les chômeurs de plus en plus nombreux et les victimes et exclus de la vie économique, sociale et culturelle, alors que cette même société paraît généreuse pour d'autres qui prospèrent et paraissent ainsi « profiter » de la démocratie.

... Les partis paraissent bien loin des débats qui revêtent un enjeu pour les gens. Les syndicats, minés par la crise, sont sur la défensive. Les associations sont réduites bien souvent à la seule préoccupation d'assurer leur propre survie. Coincés par le déficit des finances de l'État, les services publics sont fragilisés. En particulier, les enseignants, le personnel des soins de santé, les travailleurs sociaux se sentent marginalisés.

... Plus les valeurs démocratiques s'imposent dans nos sociétés, plus elles semblent réduites aux seuls processus électoraux. Les pratiques périodiques de vote sont accompagnées de plus en plus par celles des sondages d'opinion. Le rapport de citoyenneté se fait en conséquence par la médiation d'un double effet écran exercé conjointement par les médias d'une part et par le développement de la pratique des « sondages d'opinion ».

...La société perd ses liens. Ceux-là même qui dans les entreprises assuraient la proximité avec les jeunes disparaissent en prépension sans qu'on engage les nouveaux ; les enseignants et les travailleurs sociaux qui assuraient la cohésion et la transmission de ce qui faisait le fondement de la citoyenneté sont déstabilisés.

...C'est bien la crise du travail, sa rareté, son organisation et sa répartition défailante, ainsi que la souffrance sociale produite par la privation d'emploi, qui permettent de mesurer le déficit de citoyenneté.

C'est en effet, dans nos sociétés, le statut de l'emploi qui structure celui du travail et qui définit le statut et la stratification sociale.

Nous sommes 24 ans après que ces constatations et réflexions furent au centre d'un colloque dont nous n'avons extraits que quelques passages significatifs. « Comparaison n'est pas raison » énonce un certain dicton.

Quoique ?

Yvan Nicaise

Un ouvrage à découvrir
« UNE DÉMOCRATIE APPROXIMATIVE »
L'Europe face à ses démons



Au siècle dernier, l'existence de l'Europe n'a jamais été vraiment questionnée. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Elle garde des défenseurs, mais ses détracteurs occupent aussi largement la scène médiatique. Dans ce contexte, l'extrême droite revient en force, accompagnée d'une angoissante question : l'histoire va-t-elle bégayer ?

L'Europe maîtrise les combats politiques, mais elle est désarmée devant les peurs, les fantasmes et le rejet des réfugiés qu'elle n'avait pas anticipés. Elle se ferme

malgré elle et cela la fragilise. Dans cet ouvrage, l'auteure éclaire cette problématique de l'ouverture et de la fermeture sous un double éclairage : politique et psychologique. Mais elle apporte aussi une note d'optimisme, car le siècle qui se lève est aussi porteur d'espoir.

Aujourd'hui, en Europe, des jeunes réagissent. Friands des nouvelles technologies, ils proposent une « démocratie approximative », décomplexée, qui tente de maîtriser les changements. Leur but : faire mentir le TINA (There is no alternative) de Margaret Thatcher. Cette démocratie émergente a moins vocation de s'émanciper du politique que de le guider. L'auteure analyse sa portée socio-historique et salue la présence des associations laïques dans ces mouvements.

L'auteure

Véronique De Keyser

Véronique De Keyser est psychologue et professeure émérite à l'Université de Liège. Députée européenne (PS) de 2001 à 2014, elle a été en charge de dossiers sensibles au Moyen-Orient, comme ceux de l'Irak, de la Syrie et de la Palestine. Son dernier ouvrage, co-écrit avec Stéphane Hessel et publié chez Fayard en 2014, a pour titre « Palestine, la trahison européenne ».

Disponible en précommande sur le site du CAL

<https://www.laicite.be/publication/une-democratie-approximative/>

Cet ouvrage sortira le 21 février à l'occasion de la Foire du livre de Bruxelles.



Rappel
Lundi 26 février à 12h30
Repas mensuel et animation
« Destins de femmes » avec
Patricia Beudin et Jean-Pierre Schotte
à l'accordéon

Rappelons que chacun a le choix :

Soit de participer au repas convivial : **15 €**

Soit de participer à la conférence (goûter compris) : **4 €**

Soit de participer au repas et à la conférence (goûter compris) : **19 €**

La plupart des personnes apprécient la formule combinée qui associe gastronomie et détente.

MENU

Roulade de poulet
Stoemp de chou-fleur et épinards

Crêpe - Café

Il est indispensable de **réserver le repas**
au plus tard le 21 février au
064/442326.

Le **paiement anticipatif** auprès de
Sophie ou sur le compte n° BE76 0682
1971 1895 fait office de réservation.



Nos activités d'avril

Lundi 16 avril : « Les Lundis du Préau » :

12h30 : repas mensuel

14h15 : « *Les enfants virtuoses* » par Yvan Nicaise

Jeudi 26 avril à 20h : Ciné-débat des résistances

« Corporate » de Nicolas Sihol

Dans le cadre du cycle « Mal-être, bien-être... et s'épanouir »

Mercredi 18 avril à 19h30 : Conférence – débat

« *Oser affronter ses blessures* »

par Dominique Patte, Psychothérapeute Sophia-analyste

Dimanche 25 mars 2018 à 11 h 45

**Le conseil d'administration
de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
vous invite à fêter les 20 ans de l'inauguration de
nos locaux**

Repas des 20 ans

Apéro musical offert avec le duo « Luna Negra² »

Salade folle à notre façon

Blanquette de veau

Pommes grenaille

Assiette de fromages

Gâteau des 20 ans

Café

30 €



Réservation indispensable **au plus tard le mercredi 21 mars**
au 064/442326.

Le **paiement anticipatif** auprès de notre permanente ou sur le
compte n° BE76 0682 1971 1895 fait office de réservation.
(Nombre de places limité - priorité liée à la date de paiement)

**Les bénéfices du repas seront attribués à
l'organisation de la Fête Laïque de la Jeunesse
2018 de la Région du Centre**

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise
Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)